



Maîtriser les Bases du Comité Social et Economique



La formation indispensable aux Représentants du Personnel

Quelles entreprises sont concernées par le CSE ?
A partir de combien de salariés ? Quand le CSE doit-il se mettre en place ?
2 JOURS DE FORMATION pour mesurer et anticiper les changements

Jour 1 Rôle, Fonctionnement du CSE, du Secrétaire, du Président, des élus Comment préparer la mise en place du CSE : les élections, le nombre d'élus, la date des élections ?

→ Fonctionnement et Missions du CSE

- Rôle DP/CE/CHSCT : comment ça fonctionne ?
- Nombre de Réunions dans l'année. Réunion HSCT. Ordre du jour, procès-verbal et règlement intérieur du CSE
- Commission HSCT : pour qui ? Quel rôle ?
- Participation des suppléants aux réunions : comment faire ?
- Annualisation et mutualisation des Heures de délégation : comment ça marche ?
- Rôle, responsabilité juridique et pouvoirs des membres du CE et du Président.

→ Rôle Economique et HSCT du CSE

Information/Consultation du CSE/ Calendrier, contenu, niveau des consultations, consultation récurrentes et ponctuelles

- BDES : comment négocier le contenu ?
- Experts du CE : nouvelles règles de prises en charge des experts du CSE.

Jour 2 Les Budgets du CSE Rôle et responsabilité juridique du Trésorier

Le trésorier : deuxième fonction obligatoire d'un comité après le secrétaire.
La loi définit son rôle.

- Transferts des budgets du CE vers le CSE : Comment faire ?
- Nouvelle règles du calcul des budgets des ASC et fonctionnement : fin du « compte 641 »
- Possibilité de transfert des excédents annuels du budget d'ASC ou du budget de fonctionnement : comment faire ?

Rapport de gestions sur les activités sociales et culturelles et rapport financier

- Règles URSSAF, fiscales, achats groupés, responsabilité du CE.
- Attention : des CE se sont fait redresser par l'URSSAF pour discrimination sur les bons d'achat et chèques-vacances.
- Analyse critique des présentations comptables de chaque CE (reçus avant la formation).
- Tenir une comptabilité simplifiée (modèle fourni).

Les avantages exclusifs de DUBOST & Cie

- 3 mois d'accompagnement par le formateur.
- Bruno CRETON, spécialiste du droit du travail et des petits CE, forme et accompagne les CE depuis 20 ans. Sylvain RIZZOTTI, 25 ans d'expérience de formateur.

Conditions d'inscription

- Les 2 jours : 855 € le premier inscrit, 800 € chaque autre inscrit du même comité.
- Un seul jour : 455 € le premier inscrit, 400 € chaque autre inscrit du même comité. [Prix nets : organisme de formation non assujetti à la TVA]. Ce prix comprend la préparation personnalisée, 1 ou 2 journées de formation selon votre choix, le repas de midi, un document de synthèse et l'accompagnement pendant les trois mois qui suivent la formation. La formation est à comptabiliser au budget de fonctionnement. Nous sommes agréés pour la formation économique des élus de CE sous le numéro 2004-1923 (Préfecture Île-de-France) : l'employeur paye le temps de formation des titulaires dans la limite de 5 jours (L.2315-63, L.2315-16). Pour les autres élus, nous contacter.

Planning de la formation

Paris	Lundi 1 & Mardi 2 Octobre 2018
Marseille	Mardi 2 & Mercredi 3 Octobre 2018
Nantes	Mercredi 3 & Jeudi 4 Octobre 2018
Lyon	Jeudi 4 & Vendredi 5 Octobre 2018
Strasbourg	Lundi 8 & Mardi 9 Octobre 2018
Bordeaux	Mardi 9 & Mercredi 10 Octobre 2018
Dijon	Mercredi 10 & Jeudi 11 Octobre 2018
Toulouse	Jeudi 11 & Vendredi 12 Octobre 2018
Lille	Lundi 15 & Mardi 16 Octobre 2018

Intra-muros ? Nous venons chez vous à votre demande

Appelez Line Creton au 03 21 74 80 99
ou envoyez un e-mail à info@dubostetcompagnie.fr

Programme, Bulletin d'inscription
Conditions du départ en formation
à télécharger sur :
www.dubostetcompagnie.fr

DUBOST & Compagnie SARL

Siège Social : 194 rue des fusillés - 62440 Harnes • RCS ARRAS 452 129 174
Bureau Paris : 124 Avenue Gambetta - Paris 75020
Bureau Grand-Est : 25 rue Baverez - 25000 Besançon